



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Union méditerranéenne

Question écrite n° 8660

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'Union pour la Méditerranée et sur les structures administratives qui lui sont dédiées au sein de l'administration française. Il souhaite savoir quelles actions il entend mener au sein de l'UPM, et s'il entend poursuivre l'action du précédent gouvernement. Il souhaite également savoir s'il entend réorganiser les organismes administratifs traitant ce sujet en France.

Texte de la réponse

Malgré les difficultés politiques qui l'ont affaiblie, l'Union pour la Méditerranée demeure la plus large enceinte multilatérale de coopération euro-méditerranéenne. Elle a à sa tête, depuis mars 2012, un nouveau secrétaire général, M. Fatallah Sijilmassi. La reprise de sa coprésidence nord par l'Union européenne, depuis le 1er mars 2012, vise à permettre d'accroître la cohérence entre les programmes européens et les projets euro-méditerranéens. La France souhaite que l'Union pour la Méditerranée renforce sa crédibilité et sa visibilité et devienne une véritable agence de développement de la Méditerranée, en se recentrant sur son rôle de catalyseur de projets concrets, dont elle doit évaluer la pertinence et faciliter le financement par la mobilisation de crédits aussi bien publics que privés, d'origine européenne ou multilatérale régionale. La France souhaite que les actions menées par l'Union pour la Méditerranée le soient de manière cohérente et complémentaire avec celles menées dans d'autres enceintes régionales, comme le Forum de Dialogue « 5+5 » ou le Partenariat de Deauville. L'eau - et plus particulièrement le projet de création d'une usine de dessalement d'eau de mer à Gaza -, les transports, l'énergie - avec le Plan solaire méditerranéen -, l'enseignement supérieur, la recherche, la promotion du rôle des femmes dans l'économie et la vie publique, la mobilité étudiante ou bien encore le développement urbain durable, figurent parmi les domaines dans lesquels des projets sont promus et lancés. C'est en mettant en oeuvre des projets concrets et créateurs d'emplois que l'on répondra le mieux aux besoins économiques et sociaux de ces pays et aux attentes des populations méditerranéennes. En ce qui concerne la réorganisation des organismes administratifs traitant de ce sujet en France, la mission interministérielle de l'Union pour la Méditerranée est appelée à être remplacée, prochainement, par une délégation interministérielle à la Méditerranée. Celle-ci oeuvrera notamment, sous l'égide du Premier ministre et en lien avec les différentes administrations impliquées dans notre coopération en Méditerranée, au premier rang desquelles le ministère des Affaires étrangères, à la définition de la politique de la France en direction de la Méditerranée et plus particulièrement au sein de l'Union pour la Méditerranée.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8660

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [30 octobre 2012](#), page 6000

Réponse publiée au JO le : [8 janvier 2013](#), page 158